

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DES LOTS n°6, n°8, n°9, et n°12
DE L'ACCORD-CADRE DE TRAVAUX :**

Entretien, aménagement et rénovation des bâtiments et des équipements techniques

N° 2024-171

La Présidente de l'université Lumière Lyon 2,

Vu l'article L712-2 du Code de l'éducation ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par délibération n° 2023-37 du Conseil d'administration du 26 mai 2023 ;

Vu la délibération n° 2022-15 du 14 mars 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'université Lumière Lyon 2 ;

Vu la délibération n° 2023-66 du 29 septembre 2023 ayant pour objet l'approbation du lancement et de la signature du marché public d'entretien, aménagement et rénovation des bâtiments et des équipements techniques ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé aux JOUE/BOAMP le 08/02/2024 (annonce JOUE n° 4049224 et annonce BOAMP n° 4049224) ;

Vu le règlement de la consultation enregistré par les services de l'université Lumière Lyon 2 sous la référence : TVX n° 2023TR23031XXX1 à TVX n° 2023TR23031XX14 Entretien, aménagement et rénovation des bâtiments et des équipements techniques ;

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;

Vu les registres des dépôts du profil acheteur PLACE (plateforme des achats de l'Etat) ;

Vu le procès-verbal de la commission des marchés du 19 avril 2024 ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire, au regard des consommations récurrentes identifiées sur ce segment d'achat, de conclure un contrat.

DÉCISION

Article 1^{er}

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°6 : Vitrerie pour un montant de 180 000 € max. HT/an, aux entreprises ;

SAS DB VERRE
26 Bd Lucien SAMPAIX
69190 ST FONTS

Adresse électronique : contact@dbverre.com

MIROITERIE TARGE
58 Rue de Marseille
69007 Lyon

Adresse électronique : contact@miroiterie-targe.fr

Article 2

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°8 : Serrurerie - Métallerie pour un montant de 300 000 € max. HT/an, à l'entreprise ;

Établissement CHERPIN
112 rue de l'industrie
69550 SAINT JEAN LA BUSSIÈRE

Adresse électronique : metallerie@ets-cherpin.com

UTB Agence de Belleville
110 Route des Sarments
69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS

Adresse électronique : demat@utb.fr

Article 3

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°9 : Maçonnerie intérieure et extérieure pour un montant de 80 000 € max. HT/an, à l'entreprise ;

CARRION GCM
31-33 rue Francine Fromont
69120 VAULX-EN-VELIN

Adresse électronique : carriongcm@carriongcm.fr

CHANEL SAS
12 rue de l'Industrie
69200 VÉNISSIEUX

Adresse électronique : mmignozzi@chanelrenovation.fr

FILIA SAS
184 rue de l'Industrie
69830 SAINT GEORGES de RENEINS

Adresse électronique : contact@filia-gc.fr

Article 4

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°12 : Travaux de chauffage, ventilation et climatisation pour un montant de 500 000 € max. HT/an, aux entreprises ;

ACOFROID SAS
17 rue Jacquard
69680 Chassieu

Adresse électronique : sav@acofroid.fr

DENERGIE
7 Av. Mont Martin
69960 Corbas

Adresse électronique : cedric.geraci@denergie.fr

EOLYA
21 Rue de Brotterode
38950 Saint Martin le Vinoux

Adresse électronique : eolya@eolya.com

Article 10

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon,

Voies et délais de recours :

*La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.*

